

Note de service

- Destinataire :** Les vaccinateurs du CEMTL
Le personnel cadre impliqué dans la campagne de vaccination
saisonnière contre les virus respiratoires
- Expéditeur :** Mélanie Letarte, conseillère-cadre en soins infirmiers – Volet points de
service locaux, Direction des soins infirmiers
- Date :** Le 7 octobre 2024
- Objet :** Vaccination saisonnière contre les virus respiratoires 2024-2025
(Formation et outils cliniques)
-

Bonjour,

La campagne de vaccination saisonnière contre les virus respiratoires débutera en octobre 2024. Cette année, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre gratuitement la vaccination contre l'influenza et la COVID-19. De plus, certaines clientèles recevront aussi le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS).

En tant que professionnel, tout vaccinateur a l'obligation de faire preuve de compétence et d'habileté dans sa pratique. Il a la responsabilité individuelle de s'assurer qu'il possède toute l'information à jour concernant les produits immunisants qu'il décide d'administrer (Protocole d'immunisation du Québec, 30 avril 2018).

Les vaccinateurs, professionnels et étudiants contribuant à cette campagne de vaccination au CEMTL devront obligatoirement suivre une formation.

Ceux-ci doivent au préalable discuter **avec leur supérieur immédiat quant au moment le plus opportun pour suivre la formation**. Des personnes-ressources ont été identifiées dans chaque secteur pour répondre aux questions après la formation (Ex. : Certaines ASI en CLSC, RI, UTRF / CSI, CSI/AIC en milieu hospitalier).

Les gestionnaires pourront avoir accès à la liste des personnes qui se sont prévaluées de la formation via le site sécurisé des cadres disponible sur intranet. Vous êtes priés d'inscrire le code de formation au relevé de présence de l'employé (FODS (inf. et inf. aux.); FONH (inhalothérapeutes); FOC4 (professionnels de la santé); FO (sages-femmes et pharmaciens). Il s'agit d'une formation de Niveau 1 (PDC).



Formation : Capsule(s) vidéo en ligne sur l'ENA

Le visionnement de capsules vidéo sur l'ENA est exigé selon le profil des vaccinateurs. Veuillez svp vous référer au tableau *Capsules de formation en ligne sur l'ENA* annexée⁽¹⁾ afin de savoir quelle(s) formations(s) vous devez suivre.

Le lien web plateforme ENA est le suivant : <https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>

Pour savoir comment accéder et naviguer sur l'ENA vous pouvez vous référer au document *Guide de l'apprenant*.

Si vous avez des problèmes de connexion, besoin de créer votre compte ou réactiver votre mot passe, svp communiquer avec l'équipe de support technique ENA :

(Dans l'objet de votre message, svp préciser votre numéro d'employé, nom, prénom ainsi que la raison de votre demande).

Adresse courriel : fcp.ena.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 514-251-4000 poste 4158

Outils cliniques et formulaires

Vous trouverez également via INTRANET/EXTRANET tous les nouveaux outils cliniques se rattachant à la vaccination ainsi que les formulaires d'immunisation. SVP voir les onglets : Soins et services/Soins infirmiers/Vaccination/Vaccination saisonnière contre les virus respiratoires.

Les formulaires d'immunisation, seront bientôt disponibles sur les plateformes Clic Santé, E-Clinibase, O-Word, MYLE ainsi qu'aux services de reprographie. L'entête et le numéro du formulaire pourraient différer selon la plateforme et selon si destiné à la vaccination d'un usager ou d'un employé :

- Plateforme Clic Santé : Formulaire d'immunisation AS-624
- Plateformes E-clinibase, OWord, GDE et MYLE : Formulaire **USAGER no. 40360**
Vous devez utiliser le formulaire rattaché à votre installation (HMR, HSC, LHL ou EST). Les numéros GRM pour le service de reprographie sont les suivants :

EST40360 - LTEAS - PDI - SLSM (GRM : 3950040360)

LHL40360 - IUSMM (GRM : 3940040360)

HMR40360 - HMR (GRM: 3900040360)

HSC40360 - HSCO via GDE

- Formulaire pour la **vaccination contre les virus respiratoires (travailleurs de la santé)** (no. GRM à venir), imprimé sur des feuilles vertes.

N.B. Les travailleurs de la santé désirant se faire vacciner contre l'influenza et/ou la COVID-19 devront avoir leur numéro d'assurance maladie du Québec au moment de la vaccination (à inscrire sur le formulaire).

Registre provincial de vaccination SIPMI

Toute vaccination saisonnière devra être saisie dans le Registre provincial de vaccination dans les 48 heures ouvrables suivant l'administration du ou des vaccin(s). SVP, voir auprès de votre supérieur immédiat pour connaître les modalités de saisie. (Attention : bien noter le lieu de la vaccination, la raison de la vaccination ainsi que votre numéro de permis de pratique sur les formulaires précédemment cités, car essentiels à une saisie de qualité).

Seules les données provenant du registre de vaccination serviront au recensement annuel des activités de vaccination.

Espérant que ces informations vous seront utiles, je vous remercie de votre collaboration.

TABLEAU : Capsules de formation en ligne sur l'ÉNA (Inscrire le numéro de la vidéo dans le moteur de recherche de l'ÉNA)

	Profils Intervenants	Formation (Vidéos sur l'ÉNA)	ID/No. de la vidéo	Durée
1.	<p>Infirmières, professionnels habilités à la vaccination (MD, inhalothérapeute, sage-femme, pharmacien) et infirmières auxiliaires, <u>expérimentés en vaccination</u>, exerçant dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Points de services locaux (PSL) et équipe mobile de vaccination ✓ CHSLD, RI-SAPA, RPA 	1. Campagne de vaccination saisonnière contre les virus respiratoires 2024-2025	16612	60 min
2.	<p>Infirmières, professionnels habilités à la vaccination (MD, inhalothérapeute, sage-femme, pharmacien) et infirmières auxiliaires, <u>ayant peu ou pas d'expérience en vaccination</u>, exerçant dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Points de services locaux (PSL) et équipe mobile de vaccination ✓ CHSLD, RI-SAPA, RPA 	1. Campagne de vaccination automnale 2024-2025 (DRSP – Capsule 1)	16609	30 min
		2. Campagne de vaccination saisonnière contre les virus respiratoires 2024-2025	16612	60 min
3.	<p>Infirmières, professionnels habilités à la vaccination (md, inhalothérapeute, sage-femme, pharmacien) et infirmières auxiliaires, <u>expérimentés en vaccination</u>, des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Unités de soins à HMR et HSCO ✓ Soins à domicile (SAD) ✓ Services courants et Jeunesse 1^{ère} ligne (Scolaire, 0-5 ans et SIPPE) ✓ Santé publique, proximité ✓ IUSMM 	1. Campagne de vaccination saisonnière contre les virus respiratoires 2024-2025 (influenza et COVID-19)	16610	45 min
4.	<p>Infirmières, professionnels habilités à la vaccination (md, inhalothérapeute, sage-femme, pharmacien) et infirmières auxiliaires, <u>ayant peu ou pas d'expérience en vaccination</u>, des secteurs suivants :</p>	1. Campagne de vaccination automnale 2024-2025 (DRSP – Capsule 1)	16609	30 min

	Profils Intervenants	Formation (Vidéos sur l'ÉNA)	ID/No. de la vidéo	Durée
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Unités de soins à HMR et HSCO ✓ Soins à domicile (SAD) ✓ Services courants et Jeunesse 1^{ère} ligne (Scolaire, 0-5 ans et SIPPE) ✓ Santé publique, proximité ✓ IUSMM 	<p>2. Campagne de vaccination saisonnière contre les virus respiratoires 2024-2025 (influenza et COVID-19)</p>	16610	45 min
3.	<p>Les personnes des groupes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres professionnels « contributeurs » pouvant vacciner la clientèle de 5ans et plus contre l'influenza (Voir Décret 1776-2022, decret-1776-2022.pdf (oiig.org)). • Étudiants qui, selon arrêtés ministériels, peuvent administrer un vaccin en contexte de masse à la clientèle de 5ans et plus (Voir Décret 1776-2022). • CEPI et CEPIA <p><i>(À noter que les professionnels et étudiants du présent profil ne peuvent pas administrer le vaccin contre le Pneumocoque)</i></p>	<p>1. Campagne de vaccination automnale 2024-2025 (DRSP – Capsule 1)</p>	16609	30 min
		<p>2. Campagne de vaccination saisonnière contre les virus respiratoires 2024-2025 (influenza et COVID-19)</p>	16610	45 min